BULLETIN D'INSCRIPTION

N° d'enregistrement organisme formateur CFMI: 547900045479

L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT MENUISERIE VENTILATION ISOLATION

Bulletin à retourner avec votre réglement* à :

CFMI • Brétignolles - BP 27 • 79301 BRESSUIRE Cedex

* L'inscription ne sera validée qu'à réception du réglement

COORDONNÉES

Société	
Adresse	
Code Postal	. Ville
Tél	Fax
N° SIRET	Code APE
Nom du responsable	

PARTICIPANTS

Nom	Prénom	Fonction

Stage de (titre du module choisi)

Date : _____ / _____ / _____

Signature:

Cachet de l'entreprise



CONTACT CFMI

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à contacter :

Sonia BRUNEAU

05 49 74 91 31 contact@cfmi-formation.com

www.cfmi-formation.com

CONDITIONS GÉNÉRALES

Tarif

Tous les prix des stages figurant au catalogue sont indiqués hors taxes. Ils sont à majorer du taux de TVA en vigueur à la date de facturation. Nos tarifs sont forfaitaires et comprennent le coût du repas de midi.

Durée de validité de la proposition

Les dates de session de la formation prévues pour chaque modules de formation. Ces dates sont susceptibles d'être modifiées pour des raisons pédagogiques, lorsque le nombre minimum de 6 stagiaires n'est pas atteint (cf « Annulation ou report de la formation par CFMI).

Dans le cas des formations sur catalogue nécessitant des pré-requis, il appartient à l'entreprise de s'assurer, avec les informations mises à disposition dans le catalogue, que les personnes concernées par le stage ont un niveau suffisant pour suivre la formation.

Contractualisation

Toute commande doit se faire par le renvoi au centre du bulletin d'inscription dûment complété, par courrier, par fax, ou en mains propres.

Toute commande devra être accompagnée du règlement dont les modalités figurent sur le bulletin d'inscription. Toute formation commencée est intégralement due. En cas de non obtention du bulletin d'inscription avec le paiement de la somme avant la date de formation, le CFMI annulera de plein droit la formation. Une convention de formation détaillée vous sera envoyée en deux exemplaires dont l'un devra être retourné signées et apposée de votre cachet.

Annulation ou report de la formation par le CFMI

Le CFMI se réserve le droit exceptionnel d'annuler ou de reporter une formation. Cette annulation ou ce report doit être clairement notifié à l'entreprise. Les raisons de cette annulation ou ce report doivent être précisées à l'entreprise. En cas de report de la formation, l'entreprise pourra maintenir son inscription pour une date ultérieure ou se faire rembourser la somme versée au titre de la réservation de stage.

Annulation ou report de la formation par l'ENTREPRISE

L'entreprise peut annuler ou reporter sans frais une formation, si cette annulation ou ce report intervient au plus tard 8 jours ouvrés avant la date de démarrage de la formation.

Au delà de cette date, les frais de stage et frais annexes seront entièrement dus par l'entreprise et une facturation lui sera faite.

Propriété intellectuelle

Le CFMI reste détenteur, sauf clause contraire, des droits patrimoniaux de la conception de la formation.

L'entreprise ne pourra faire usage commercial des produits issus de la conception de la formation sans l'accord écrit du CFMI.

Facturation

Les paiements doivent être reçus au plus tard 30 jours à compter de la date de facturation. Cette date limite figure sur la facture.

Attestation de stage

Le CFMI adresse à l'entreprise, à l'issue de la formation, les attestations de formation. Celles-ci sont fournies seulement après parfait et complet paiement des factures.

Satisfaction de la formation stagiaires et entreprise

Aucune synthèse individuelle de formation ne pourra être communiquée à l'entreprise. Un questionnaire individuel de satisfaction est remis aux stagiaires à l'issue de chaque formation. Parallèlement, un questionnaire de satisfaction pourra être adressé à l'entreprise cliente sur demande.

Hébergement

L'hébergement n'est pas assuré par le CFMI. Une liste d'hôtels peut être mise à disposition des entreprises qui le demandent.

Acceptation des conditions générales de vente

La participation au stage de formation implique l'acceptation totale des conditions générales de vente par l'entreprise.

Attribution de Juridiction

Toutes contestations relatives à l'exécution d'un ordre, commande ou marché ou de ses suites, ou à l'interprétation de ses clauses, seront de la compétence exclusive du T.C de NIORT et ce, même s'il y a pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

